



EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES CLASSIQUES

Section(s) : CB, CC, CLB, CLC, CZHB, CZHC
Discipline : Physique
Code discipline : PHYSI Epreuve écrite
Durée de l'épreuve : 180 minutes
Langue(s) du questionnaire : Français

Programme d'examen

Le programme d'examen correspond au programme défini pour la classe de première des sections B et C.

Le programme comprend 3 chapitres :

- A. Cinématique et Dynamique
- B. Oscillations, Ondes et Lumière
- C. Physique Moderne

Nombre et types de questions

L'épreuve comporte quatre questions au moins. Le questionnaire doit couvrir les trois chapitres du programme:

- A. Cinématique et Dynamique
- B. Oscillations, Ondes et Lumière
- C. Physique Moderne

Dans la mesure du possible, chaque question est subdivisée en petites questions indépendantes.

Le questionnaire doit contenir des contrôles des connaissances et de compréhension, des applications mathématiques (exercices et problèmes). Le questionnaire peut en outre contenir des petites questions à réponses construites ou des questions à choix multiples à une seule réponse correcte.

Les parties pouvant donner lieu à un contrôle des connaissances (établissement d'une formule, énoncé d'une loi, définition, etc) sont clairement indiquées dans le cours. Ces parties sont dans des encadrés bleus ou elles sont indiquées par un trait rouge en marge du cours.

Critères d'évaluation et répartition des points

Le maximum de points pour une question ne doit pas dépasser les 18 points.

Les points seront répartis de la manière suivante :

- Contrôle des connaissances entre 15 et 25 points
- Questions de compréhension et de transfert entre 15 et 25 points
- Exercices numériques entre 15 et 25 points

Dans l'appréciation des copies, il sera tenu compte de la présentation des réponses (schéma, calcul et montages expérimentaux). Comme des figures et un texte convenable font obligatoirement partie d'une réponse, il ne sera pas spécifié dans les questions que ces éléments sont exigés. Les développements intermédiaires seront exigés. Dans les applications, les valeurs numériques devront être précisées dans l'expression finale évaluée.

Consignes complémentaires concernant le bon déroulement de l'examen

Les réponses des élèves sont à rédiger en français.

L'utilisation des calculatrices électroniques est régie par l'instruction ministérielle du 22 octobre 2012.

L'utilisation du formulaire trigonométrique et du relevé des constantes physiques ainsi que du tableau périodique édités par le Ministère de l'Éducation Nationale est autorisée ; les documents mentionnés sont mis à disposition des élèves, le cas échéant le jour de l'examen.

Dernière mise à jour par la CNES : 28 juin 2023